



## DÉCISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal DEC26\_091 - Acceptation d'un don de matériel agricole pour la Ferme pédagogique

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n° 26\_010 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant délégations accordées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment son alinéa 9,

Considérant que Madame Françoise CLÉMENT souhaite faire don au profit de la Ferme pédagogique de matériel agricole comprenant trois tonneaux, une petite charrue, un coupe-racines, un bidon à lait de vingt litres, un perchoir en bois, cinq mangeoires en ciment, une très ancienne faux à foin à main, un sac d'engrais en toile de jute de marque « Potasse d'Alsace »,

Considérant que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges,  
Considérant qu'il convient d'accepter ce don,

#### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter au profit de la Ferme pédagogique le don de matériel agricole comprenant trois tonneaux, une petite charrue, un coupe racines, un bidon à lait de vingt litres, un perchoir en bois, cinq mangeoires en ciment, une très ancienne faux à foin à main, un sac d'engrais en toile de jute « Potasse d'Alsace » par Madame Françoise CLÉMENT.

**Article 2** : De dire que lesdits matériels agricoles seront inscrits dans l'inventaire de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 15 juin 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,



Mairie de Montigny-Lès Cormeilles  
03-219504248-20260615-DEC26\_091-AR  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Mis en ligne sur le site de la commune le :

18 juin 2026